



Département du TARN
Communauté de Communes
De la Haute Vallée du Thoré
Rue de la Mairie
81240 Saint-Amans-Valtoret

PROCES VERBAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Haute Vallée du Thoré s'est réuni à la mairie de Saint Amans Valtoret sous la présidence de Madame Brigitte SARACCO.

Présents : Bernard Prat, Isabelle Calas, Philippe Barthès, Guy Cathala, Danièle Escudier, Jean-Louis Rouanet, Françoise Fabre, Jean-Luc Pistre, Georges Ramirez, Monique Ribot, Daniel Peigné, Brigitte Saracco, Jean-Luc Farenc, René Bors

Mme la Présidente demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 09 octobre 2013. En l'absence d'observations, le procès verbal de la séance précédente est adopté.

1. Attribution de marché à procédure adaptée pour l'achat de sacs poubelles

Mme la Présidente présente les offres émises par les entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De confier la prestation de fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers pour l'année 2013 à l'entreprise INTERPACK, sise à Le Torquesne (14130) pour un montant de 12 190,46 € HT soit 14 579,79€ TTC.
- D'autoriser la Présidente à signer les documents correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013,
- fixe le traitement par référence au 5^e échelon de l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des adjoints technique en 2^e classe soit IB 336, IM 318.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 à l'article 6413.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. OFFICE DE TOURISME

Vu

- l'arrêté préfectoral du 4 juin 2013 ayant pour objet la modification des statuts de la communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré qui arrête en tant que compétence obligatoire « la création et la gestion de l'office de tourisme intercommunal »

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- D'autoriser la Présidente à signer les conventions et autres documents nécessaires pour la prise en charge de l'office de tourisme de Labastide-Rouairoux

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. MISE A DISPOSITION DU TERRAIN POUR L'ENTRETIEN DES SAGNES DE PUECH BALMES (Saint Amans Valtoiret)

Mme la Présidente présente la convention de mise à disposition du terrain pour l'entretien des sagnes de Puech Balmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de terrain pour l'entretien les zones humides situées à Puech Balmes avec la ferme EARL de Borionobo représentée par Mme Frieda Bourdel

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Validation de l'étude de conception d'un site VTT et plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création d'un site VTT sur l'ensemble du territoire de la Haute Vallée du Thoré
- D'autoriser la Présidente à signer le devis présenté par Itinérance, Thierry Jalbaud, située au 31 rue Raymond Laval à Roquecourbe d'un montant de 6 780€ HT,
- De solliciter les financements suivants et d'autoriser la Présidente à apporter les modifications au plan de financement en fonction de leur attribution :

	Taux	Montant
Conseil général	50%	3 390€
Autofinancement	50%	3 390€
Total	100%	6 780€ HT

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Plan de financement –aire d'interprétation touristique à Albine

Suite aux différentes attributions de subvention sur le projet d'aires d'interprétation en lien avec la voie verte,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création d'une aire d'interprétation sur la commune d'Albine
- Après la consultation des offres de confier les travaux d'aménagement des aires d'interprétation selon la procédure adaptée pour les projets voie verte, sous réserve d'une obtention de subvention, au CPIE des Pays Tarnais, 76, avenue du Sidobre, 81 100 CASTRES pour un montant de 27 840€ HT.
- De solliciter les financements suivants et d'autoriser la Présidente à apporter les modifications au plan de financement en fonction de leur attribution :

	Taux	Montant
Conseil général	30%	8 352€
DETR	50%	13 920€
Autofinancement	20%	5 568€
Total	100%	27 840€ HT

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Plan de financement– construction d'un refuge au Roc de Peyremaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le projet de construction d'un refuge au Roc de Peyremaux et de signer le devis présenté par le bureau d'architecte *l'Atelier Dominique Naves* d'un montant de 125 999,92€ HT sous réserve d'une obtention de subventions.
- De solliciter les financements suivants :

	Taux	Montant
Programme LEADER	44%	44 000
Conseil général	7%	9 065,00
DETR	22%	18 130
Autofinancement	27%	54 804,92 €
Total	100%	125 999,92€ HT

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Plan de financement –aire d'interprétation touristique en lien avec la voie verte

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création du projet voie verte regroupant quatre aires d'interprétation sur les communes de Labastide-Rouairoux, Rouairoux, Sauveterre et Saint Amans Valtoiret
- De solliciter les financements suivants :

	Taux	Montant
Programme LEADER	44%	50 156,80
Conseil général	14%	15 681
Conseil régional	15%	17 099
Autofinancement	27%	31 055,92
Total	100%	113 992,72€ HT

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Gratification des stagiaires

Vu l'article 27 de la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 relative à l'emploi des jeunes qui impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois,

Vu le décret du 29 juin 2006, complété par celui du 31 janvier 2008, qui prévoit une franchise de cotisations et de contributions sociales pour les stages dont la gratification mensuelle est inférieure ou égale (pour 35h hebdomadaire) à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale

Vu l'article 3 du décret n°2006-1093 du 29 août 2006, autorisant à fixer la liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise au stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager une stagiaire du 6 janvier au 6 juin pour une mission de développement des activités de pleine nature
- d'engager une stagiaire du 1^{er} février au 31 juin pour une mission de reconversion en maison de services et télécentre une ancienne friche industrielle
- d'engager un stagiaire du 1^{er} mars au 31 juillet pour une mission d'aménagement des abords d'une friche industrielle
- de verser une gratification d'un montant de 436,05 € par mois par personne
- de prendre en charge les frais de déplacements relatifs à chaque mission de stage
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions de stage et l'ensemble des documents y afférant

ADOpte A L'UNANIMITE

10. VIREMENT DE CREDIT n°1

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2314	102	Construction sur sol d'autrui	40 000,00
40 000,00				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	111	Autres agencement et aménagements	-40 000,00
- 40 000,00				

11. VIREMENT DE CREDIT n°2

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	203	études	10 000
10 000,00				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	Non affectées	Dépenses imprévues	-10 000,00
- 10 000,00				

12. VIREMENT DE CREDIT n°3

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1318	702	Autres	24 000
24 000,00				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	Non affectées	Dépenses imprévues	-24 000
- 24 000,00				

13. VIREMENT DE CREDIT n°4

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	73 925	FPIC	8 000

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-8 000,00

14. VIREMENT DE CREDIT n°5

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
040	280422	Opfi	Pers. Droit privé- bâtiments et installations	170,00€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
13	1318	OPFI	Autres	-170,00€

15. VIREMENT DE CREDIT n°6

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements	170,00€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6228	Divers	-170,00€

16. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RAVALEMENT DE FACADES

Vu la délibération du 18 octobre 2006.

Mme la Présidente présente le dossier dont les travaux sont envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder le paiement d'une subvention pour la réfection de la façade à Mme Julie Caullet, pour des travaux effectués au 22 rue Gambetta à Labastide-Rouairoux, pour un montant de 792€.
- De valider le dossier de M Maurice Cabrol afin qu'il démarre les travaux, la subvention ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive
- De valider le dossier de M André Talhades afin qu'il démarre les travaux, la subvention ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive

17. Compte rendu de la saison estivale 2013 et lancement de la saison 2014

Suite à un questionnaire adressé au public et aux prestataires, nous avons pu analyser les demandes par rapport à ces animations :

Les animations

- Les - : les animations voie verte sur un week-end : par rapport à l'investissement (financier et humain), le taux de fréquentation est assez faible, le standard téléphonique n'était pas assuré notamment le week-end par manque de personnel
- Les + : la qualité des interventions, le mariage entre une visite et une randonnée, l'implication des prestataires, des élus, la découverte ou redécouverte du territoire, l'implication de la presse,

Budget animations/ fréquentation :

Week-end Voie verte : 5 296€ pour 143 personnes

14 animations aux sagnes de Puech Balmes : 7 335€ pour 475 personnes (dont 4 ateliers limités à 15 personnes)

6 randonnées accompagnées : 850€ pour 92 personnes (randonnées limitées à 15 personnes)

Total : 13498€/ 22 animations pour 801 personnes et un agent administratif.

Budget global en fonctionnement de la CCHVT en 2013 : 1 855 423€

La communication

- Les - : affichage Carcassonne (nous n'avons pas eu de retour des personnes interrogées sur place nous mentionnant qu'elles avaient vu l'affiche), les affiches papiers (grand et petit format) pour la fête de la voie verte car sur ces affiches il n'y avait aucune destination claire, il était juste indiqué « du Bout du Pont de l'Arn à Labastide » (pas de lieu précis où se rendre)
- Les + : le concept « mercredi des sagnes », panneau d'affichage Castres pour les sagnes, les dépliants (forte demande de réapprovisionnement par les OT notamment celui de Mazamet), les articles presse (notamment le Tarn Libre et lo montanhol pour les randonnées), internet (blog, page facebook et site) et le bouche à oreille.

Suite à cette présentation, la question a été posée si les élus souhaitaient relancer la saison des animations pour 2014. La réponse a été positive à l'unanimité sous réserve que les points négatifs soient corrigés.

18. FRICHE INDUSTRIELLE, ALBINE

M. Philippe Barthès, maire d'Albine, fait part au conseil communautaire qu'une friche industrielle pourrait, dans les prochains mois, devenir propriété de sa commune. Afin d'anticiper la charge de reconversion du site en lien avec la prise de compétence de la CCHVT concernant la « mise en œuvre de politiques de reconversion au cas par cas : vente ou réutilisation de l'espace » des friches industrielles, il souhaite, si le conseil communautaire approuve, lancer une étude permettant d'évaluer des pistes de reconversion.

Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour lancer une étude de reconversion sur la friche industrielle située à Albine.

La Présidente,
Brigitte Saracco